

Procès-verbal valant compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du Vendredi 8 avril 2022 – 18h30

Date de la convocation : 4 avril 2022

Lieu de la séance : Salle des mariages, Mairie

Nom du Président de séance : Mr Denis MICHALAK, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de procuration : 1 Nombre de votants : 19

· Présents :

- Monsieur Denis MICHALAK, Maire;
- Mesdames Jeanne-Marie DELMAIRE, Nina LAHSSEN, Adjointes au Maire;
- Messieurs André LEGER, Jean-Claude DUBRUNQUEZ, et Claude SOMBRIN, Adjoints au Maire ;
- Madame Emmanuelle MADOUX, Conseillère déléguée à la vie associative
- Monsieur Alain ROLLOS, Conseiller délégué à la citoyenneté ;
- Mesdames Virginie FOURMAUT, Nathalie KAROLEWICZ, Delphine ZAGACKI, Conseillères municipales
- Messieurs Alain BRUNEEL, Jean-Michel MOREAU, Corentin KACZKA, Cédric CAUPIN, Jean-Marie DELANNOY, Thierry PAMART, Conseillers municipaux.

Excusée et représentée :

- Madame Marie-Jeanne TAUSSIN, Conseillère municipale, excusée et représentée par Madame Jeanne-Marie DELMAIRE, Adjointe au Maire.

Secrétaire de séance : Alain ROLLOS, Conseiller municipal délégué

Monsieur le Maire, Denis MICHALAK ouvre la séance à 18h30. Il procède à l'appel des conseillers municipaux.

Comme à chaque début de conseil municipal, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance, dont la fonction est d'assister le Président de séance à la vérification du quorum, à la validité des pouvoirs (1 pouvoir pour cette séance), au bon déroulement des scrutins, et à l'élaboration du PV de séance. Pour la désignation du secrétaire de cette séance et pour la



désignation des futurs secrétaires des futures séances de conseils municipaux, Monsieur le Maire indique qu'il continue de se référer à l'ordre du tableau des conseillers municipaux. Monsieur Alain ROLLOS, Conseiller municipal délégué, est désigné pour remplir ce rôle lors de cette séance

Préambule

- Approbation du compte-rendu du 17 mars 2022 :

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le compte-rendu du dernier conseil municipal daté du 17 mars 2022 qui a été joint à la convocation de la présente réunion.

Monsieur Jean-Marie DELANNOY, conseiller municipal, ouvre le débat. Il fait part d'un oubli, en page 24. Il souhaite faire apparaître le fait que Monsieur Claude SOMBRIN, Adjoint au Maire, lui ai demandé s'il souhaitait accueillir un migrant au sein de son foyer, ce à quoi Monsieur DELANNOY aurait répondu qu'il avait évoqué cette possibilité « au conditionnel, car cela n'engage pas que ma personne, mais aussi ma famille ».

Monsieur André LEGER, Adjoint au Maire, lui répond « on veut accueillir, mais après quelques réflexions sur ce sujet, on n'est plus sûrs ».

Monsieur Jean-Marie DELANNOY, conseiller municipal, poursuit en évoquant l'attitude de Madame Nina LAHSSEN, Adjoint au Maire, à son sujet et le fait qu'elle dise qu'elle « ait des renseignements à son sujet ». Il souhaiterait en savoir plus.

Madame Nina LAHSSEN, Adjointe au Maire, rétorque « en avoir plus qu'assez de ces agissements ». Elle fustige les atteintes ayant eu des répercussions « sur sa vie personnelle ». Elle préfère clore le débat.

Monsieur le Maire ironise « encore un conseil municipal qui commence dans la sérénité ».

Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal, se félicite car il a vu inscrit dans les investissements « enfin » un système d'enregistrement audio, « les débats seront donc intégralement retranscrits ». Il reconnaît cependant « l'excellent travail de Madame STICKER » dans la rédaction des procès-verbaux.

Il avoue s'être emporté sur le fait d'avoir dit que « Madame BARTCZAK avait sa carte au PC ». Il annonce qu'il préfère s'abstenir à propos du compte-rendu évoqué.

Le conseil municipal adopte le compte-rendu par 18 voix pour et 1 abstention (Thierry PAMART).



A- Vie associative:

1- Convention de partenariat avec le Comité d'Animation Lewardois (CAL)

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit ici de clarifier les rôles de chacun dans ce partenariat associatif. Il revient sur la fin de la dernière séance de conseil où il était convenu d'étudier ce dossier.

Il rappelle la présence « d'une coquille entre le projet de convention qui stipulait une durée de 6 ans et la délibération qui stipulait elle, une durée de 1 an ».

Le projet de convention a été joint à la convention des élus municipaux qui ont donc « pu en prendre connaissance ».

Il est repris en ces termes:

Vu la présentation du projet de convention suivant par Monsieur le Maire,

Vu les remarques émises et validées par les membres du Conseil,

Il est proposé aux membres du conseil municipal de valider le projet de conventionnement suivant :

« Entre la Ville de Lewarde représentée par Monsieur Denis MICHALAK, Maire, autorisé par délibération en date du

Et l'association dénommée Comité d'Animation Lewardois dont le siège est situé à Lewarde, représentée par le responsable,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er:

Le Ville de Lewarde s'engage à soutenir financièrement les actions suivantes que l'association réalise :

- Concerts,
- Animations diverses,
- Repas et goûter de Noël des Anciens,
- Fête de la Châtaigne,
- Fête des Mères,
- Animations pour les vœux de la Municipalité
- Frais divers, la prise en charge de dépenses inhérentes au fonctionnement du conseil municipal pour toutes animations locales.

Article 2:

L'aide de la collectivité à la réalisation de l'objectif des actions retenues sera accordée après avis du Maire, responsable de l'exécutif municipal, l'année suivante lors du vote du budget, et notamment l'examen des subventions. Cette somme sera créditée sur le compte de l'association, après signature de la présente convention, selon les procédures comptables qui seront transmises à l'ordonnateur.



Article 3:

L'association bénéficie de la mise à disposition gratuite des locaux.

Article 4:

L'association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de : L'ensemble des actions prévues, faciliter le contrôle par les services de la Ville de Lewarde, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables.

Article 5:

L'association s'engage à fournir, avant le 31 janvier de l'année suivante, un bilan et un compte de résultat, certifiés conformes par le président ou, le cas échéant, par le commissaire aux comptes.

Article 6:

L'association fera connaître à la ville dans un délai d'un mois, tous les changements survenus dans son administration ou sa direction et transmettra à la ville ses statuts actualisés.

Article 7:

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé réception, valant mise en demeure.

Article 8:

L'absence totale ou partielle des clauses prévues aux articles 5 à 8 de la présente convention pour avoir pour effets :

- L'interruption de l'aide financière de la collectivité,
- La demande de reversement en totalité ou partie des montants alloués,
- La non-prise en compte des sollicitations de subventions ultérieures présentées par l'association.

Article 9:

La présente convention est établie jusqu'à la fin du présent mandat municipal.

Article 10:

Le comptable assignataire de la dépense est le trésorier principal. »

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention de partenariat.

Monsieur Corentin KACZKA, Conseiller municipal, demande si « le bureau est majoritairement composé d'élus ». Madame Nina LAHSSEN, Adjointe au Maire, dresse la liste des membres composant le bureau du CAL.

Monsieur Corentin KACZKA, Conseiller municipal, poursuit en demandant si « le budget repose sur des fonds publics ». Il s'interroge sur l'article 1^{er} et avoue « ne pas comprendre la façon de répartir le budget, de répartir les frais ». Il évoque la subvention « à hauteur de 10 000€



et une lecture de 30 000€ sur le budget fêtes et cérémonies ». De façon claire, il souhaite savoir si « le CAL est un démembrement reconnu de la collectivité ».

Madame Nina LAHSSEN, Adjointe au Maire, avoue ne pas comprendre le sens de sa question. Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale, rebondit « la subvention est-elle un supplément des fêtes et cérémonies? », repris par Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal « comment les animations sont-elles financées? Par la subvention ». La convention ne lui paraît « pas claire ».

Monsieur le Maire reconnaît n'être qu'un « simple professeur d'histoire géographie », « pas juriste » et fournit la même réponse que Madame Nina LAHSSEN.

C'est pourquoi Monsieur Corentin KACZKA, Conseiller municipal, souhaite « mettre en alerte l'association, car il y a un faisceau d'indices faisant apparaître une illégalité planante ». Il évoque beaucoup de jurisprudence en la matière et dit à nouveau ne pas comprendre certaines prises en charge.

Madame Nina LAHSSEN, Adjointe au Maire, demande si sa question concerne « certaines animations », ce à quoi Monsieur KACZKA lui répond « oui, par exemple, les vœux de la municipalité ».

Madame Nina LAHSSEN, reprend alors et explique qu'il s'agit d'animations autour des vœux de la municipalité et propose alors d'ajouter le mot « animation » à la convention ; elle termine son propos « si ça va comme ça ». Corentin KACZKA, Conseiller municipal, s'agace « nous sommes dans un pays de droit, ce n'est pas une question de ça va ou ça ne va pas ». Il revient sur sa question et la formule à nouveau « est-ce une prise en charge de dépenses inhérentes à la commune ? ».

Monsieur Jean-Marie DELANNOY, conseiller municipal, poursuit « Comment allez-vous financer le budget du CAL? ». Madame Emmanuelle MADOUX, Conseillère municipale déléguée à la vie associative lui répond qu'il s'agit là d'une association, et que cela apparaît dans les lignes des votes des subventions associatives.

Dubitatif, Monsieur Jean-Marie DELANNOY, conseiller municipal, demande « où cela apparaît, dans les tableaux fournis ? », et Madame Jeanne-Marie DELMAIRE rétorque « oui, dans le tableau des subventions ». Monsieur le Maire appuie ces derniers propos « c'est un budget complètement transparent ».

Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal, partage sa gêne concernant « vœux du Maire » et préfère que l'on parle « d'animations des vœux du Maire ». Selon lui, il ne faut pas « jouer sur les mots ».

Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale, souhaite plus de précisions sur « les dépenses inhérentes au fonctionnement du Conseil municipal ».

Monsieur le Maire rappelle que lors de la pandémie de Covid-19, pour maintenir le contact entre élus et faire fonctionner cette assistance « nous avons tenu des réunions à distance via



Zoom ». La mairie ne disposant pas de carte bleue, il avoue que « nous sommes passés par le CAL pour payer cette prestation ». C'est juste « une moyen technique ».

Monsieur Corentin KACZKA, Conseiller municipal, ironise et souhaite définir le « démembrement » avant de « recevoir une énième leçon du professeur BRUNEEL ou de recevoir un courrier de Monsieur LEGER ».

Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal, partage son avis sur le « professeur BRUNEEL qui ne sera plus pour bien longtemps Député ».

Monsieur le Député Alain BRUNEEL répond qu'il s'agit là d'une prestation que la mairie ne peut pas régler. Il rappelle la pandémie et le fait d'avoir gardé le contact grâce à la visioconférence. Cette dépense a été réglée par le CAL et est retranscrit dans les comptes du CAL, « c'est d'ailleurs repris à l'article 5 de la convention ». Il continue « avant le 31, vous aurez ce détail ». Il conclut ne pas « donner de leçons, mais des explications sur cette mise en œuvre ».

Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale, évoque le fait que cette convention existe déjà et que ce n'est pas pour autant que « le bilan a été fourni ».

Madame Nina LAHSSEN, Adjointe au Maire, lui répond que « jamais vous n'avez demandé les bilans ». Monsieur le Maire appuie en rappelant que le commissaire aux comptes est Monsieur Jean-Claude DUBRUNQUEZ, également Adjoint au Maire, et que « tout est transparent ».

Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal, sourit « on ne peut pas être juge et partie. Il provoque Monsieur Claude SOMBRIN, Adjoint au Maire en répétant à plusieurs reprises « Je t'aime Claude! » et demande par la suite à Monsieur le Maire de calmer les esprits car Monsieur SOMBRIN l'aurait traité de « connard ».

Monsieur le Maire suspend la séance pour 3 minutes, à 18h57. Certains conseillers quittent alors la salle.

La séance reprend à 19h01. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce projet de délibération.

Monsieur Corentin KACZKA, Conseiller municipal, annonce que son groupe politique ne prendra pas part au vote. Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale lui emboîte le pas et annonce que son groupe ne prendra pas non plus part au vote.

Madame Nina LAHSSEN, Adjointe au Maire, étant également Président du CAL, annonce qu'elle ne se prononcera pas sur ce vote.

Le conseil municipal, par 14 voix pour, accepte cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Résultat du vote :

Pour la liste « Continuons ensemble pour Lewarde » : 14 voix pour (Nina LAHSSEN, Adjointe au Maire et Présidente du CAL, ne prend pas part au vote)



Pour la liste « *Pour Lewarde*, *un nouvel élan* » : les 2 élus décident de ne pas prendre part au vote. Pour la liste « *L'Alternative Lewardoise* » : les 2 élus décident de ne pas prendre part au vote.

B- Affaires financières:

2- Compte administratif 2021

Monsieur le Maire ouvre ce point délibératif en expliquant que l'article 5 du règlement intérieur du Conseil Municipal précise : « Le Maire et à défaut, celui qui le remplace, préside le Conseil Municipal. Dans les séances où le compte administratif est débattu, le Conseil Municipal élit son Président. Dans ce cas, le Maire peut, même quand il ne serait plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote. »

Monsieur Jean-Michel MOREAU, Conseiller municipal et Président du groupe majoritaire, proposera la candidature de Monsieur Alain ROLLOS.

Monsieur Alain ROLLOS, Conseiller municipal délégué à la citoyenneté donne lecture :

« Le compte administratif d'une collectivité est un document élaboré et présenté par le Maire au conseil municipal pour approbation. Celui-ci reprend toutes les recettes et dépenses sur chaque section (fonctionnement et investissement) de l'année écoulée et certifie de la bonne application du budget primitif et des budgets rectificatifs.

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal qui :

- Rapproche les autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres);
- Présente les résultats comptables de l'exercice ;
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice. »

Il donne lecture du tableau récapitulatif du compte administratif.



	II - PRESENTATIO				
	VUE	D'ENSEMBLE			A1
	E	XECUTION DU	BUDGET		
		DE	PENSES		RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	А	1 664 232,18	G	2 063 366,
(mandats et titres)	Section d'investissement	В	363 884,31	н	400 893,
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE	Report en section de fonctionnement (002)	c (s	0,00 il déficit)		565 341,: si excédent)
N-1	Report en section d'investissement (001)	D (s	56 284,22 si déficit)	J (s	0, si excédent)
			=		
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	2 084 400,71	≃ G+M+l+J	3 029 601,
RESTES A	Section de fonctionnement	E	0,00	к	0,
REALISER A REPORTER EN	Section d'investissement	F	739 200,00	L	464 000,
N+1 (1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	739 200,00	= K+L	464 000,0
	Section de fonctionnement	≈ A+C+E	1 664 232,18	= G+I+K	2 628 707,8
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	= 8+D+F	1 159 368,53	≅ H+J+L	864 893,9
	TOTAL CUMULE				3 493 601.8

Avant de procéder au vote, Monsieur Alain ROLLOS demande à Monsieur le Maire de bien vouloir quitter la salle ce que Monsieur le Maire exécute. Il propose alors à l'assemblée communale de bien vouloir approuver le compte administratif 2021.

Le Conseil municipal, par 16 voix pour et 2 abstentions, approuve le compte administratif 2021.

Résultat du vote :

Pour la liste « Continuons ensemble pour Lewarde » : 14 voix pour

Pour la liste « Pour Lewarde, un nouvel élan » : 2 abstentions (Delphine ZAGACKI et Jean-Marie DELANNOY)

Pour la liste « *L'Alternative Lewardoise* » : 2 voix pour

Monsieur le Maire revient dans la salle et Monsieur Alain ROLLOS lui fait part du résultat. Monsieur le Maire félicite alors la bonne gestion des finances et salue « le formidable travail du personnel ».

3- Compte de gestion 2021

Monsieur le Maire explique « Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le comptable public établit le compte de gestion. Celui-ci retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).



Monsieur le Maire donne lecture du tableau suivant :

CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 059301

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. ANICHE

ETABLISSEMENT : COMMUNE DE LEWARDE -

Résultats budgétaires de l'exercice

400 - COMMUNE DE LEWARDE -

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
ECETTES			TOTAL DES SECTIONS
revisions budgétaires totales (a) Lices de recette émis (b) eductions de titres (c) ecettes nettes (d = b - c)	1 364 284,22 400 893,93 400 893,93	2 414 017,36 2 063 479,01 112,50 2 063 366,51	3 778 301,50 2 464 372,94 112,50 2 464 260,44
EPENSES			0 2 101 200/11
otorisations budgétaires totales (e) andats émis (f) enulations de mandats (g) egenses nettes (h = f - g)	1 364 284,22 366 167,54 2 283,23 363 884,31	2 414 017,36 1 668 857,28 4 625,04 1 664 232,18	3 778 301,58 2 035 024,76 6 908,27 2 028 116,49
ESULTAT DE L'EXERCICE			2 020 110,49
i - h) Excédent - d) Déficit	37 009,62	399 134,33	436 143,95

Après la présentation de ces comptes, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le compte de gestion 2021.

Le Conseil municipal, par 17 voix pour et 2 abstentions, approuve le compte de gestion 2021.

Résultat du vote:

Pour la liste « Continuons ensemble pour Lewarde » : 15 voix pour

Pour la liste « Pour Lewarde, un nouvel élan »: 2 abstentions (Delphine ZAGACKI et Jean-Marie

DELANNOY)

Pour la liste « L'Alternative Lewardoise » : 2 voix pour

4 – Reprise des résultats 2021 pour l'élaboration du budget primitif 2022

Monsieur le Maire donne lecture des chiffres budgétaires au Conseil Municipal.

1- Les recettes de fonctionnement



Recettes

Chapitre	Article	Réalisé
70	Produits de services	183 565.54 €
73	Impôts et taxes	946 151.21 €
74	Dotations et participations	905 984.95€
75	Autres produits gestion courante	24 944.58 €
77	Produits exceptionnels	2 720.23 €
TOTAL	Recettes	2 063 366.51 €

2- Les dépenses de fonctionnement

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Article	Réalisé
11	Charges à caractère général	446 342.38 €
12	Charges de personnel	855 984.21 €
14	Atténuations de produits	73 797.00 €
65	Autres charges gestion courante	236 187.19 €
66	Charges financières	51 231.40 €
67	Charges exceptionnelles	690.00€
TOTAL	Dépenses	1 664 232.18 €

Les recettes auxquels nous soustrayons les dépenses affichent un montant excédentaire de 399 134,33€.

3- Les recettes d'investissement

Recettes		
Chapitre	Article	Réalisé
10	Dotations fonds divers et réserves	271 284.22 €
13	Subventions d'investissement	128 359.54 €
21	Immobilisations corporelles	1 250.17 €
TOTAL	Recettes	400 893.93 €

4- Les dépenses d'investissement

2		Section d'investissement		
3	Dépenses			
4				
5				
6	Chapitre	Article	Réalisé	
7	16	Remboursement d'emprunts	107 931.41 €	
1000	21	21 Immobilisations corporelles 255		
8				



Les recettes auxquels nous soustrayons les dépenses affichent un montant excédentaire de 37 009.62€.

5- Reprise des résultats 2021 pour l'élaboration du budget primitif 2022

(a)	Ville de Lewarde	
Fiche de	calcul du résultat prévision	nel - BP 2022
	Résultats 2021	SERVICE TRANSPORTS PROPERTY
	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	2 063 366.51 €	400 893.93 €
Dépenses	1 664 232.18 €	363 884.31 €
Total	399 134.33 €	37 009.62 €
Résultat net de l'année	436 14	0.00 f
2021 (Sans reprise des résultats	43014.	5.73 €
Affe	ectation des résultats au budget prim	itif 2022
Section de fo	enctionnement	Montant
Résul	tat 2021	399 134.33 €
Résultat ar	ntérieur 2020	565 341.36 €
Résulta	t à affecter	964 475.69 €
	nvestissement	Montant
	tat 2021	37 009.62 €
Résultat antérieur 2020		-56284,22€
Résulta	at cumulé	-19 274.60 €
Rosto à réaliser	en investissement	Montant
	on recouvrées	464 000.00 €
	s engagées	739 200.00 €
	et cumulé	-275 200.00 €
	Solde d'exécution	
Section d'in	vestissement	-19 274.60 €
Reste a	réaliser	-275 200.00€
Total - Besoin d'a	ffectation au 1068	-294 474.60 €
A	affectation du résultat de fonctionne	ment
Résultat	à affecter	964 475.69 €
RI - Solde d'e	récution - 1068	294 474.60 €
RF - Excédent de	efonctionnement	670 001.09 €
DI - 001 -Solde d'exécution se	ction d'investissement reporté	19 274.60 €



Ces résultats ont été vérifiés et approuvés par Madame TELLIEZ, Perceptrice de la Trésorerie d'Aniche.

Monsieur le Maire conclut que ces chiffres ont été « corroborés avec la Trésorerie » et que les chiffres sont les mêmes « au centime près ».

Le Conseil municipal, par 17 voix pour et 2 abstentions, approuve la reprise des résultats 2021 pour l'élaboration du budget primitif 2022.

Résultat du vote:

Pour la liste « Continuons ensemble pour Lewarde » : 15 voix pour

Pour la liste « Pour Lewarde, un nouvel élan » : 2 abstentions (Delphine ZAGACKI et Jean-Marie

DELANNOY)

Pour la liste « L'Alternative Lewardoise » : 2 voix pour.

5- Vote des taux d'imposition 2022

Monsieur le Maire donne lecture des chiffres suivants :

non bâtie	TOTAL	21700	836 764 €
Taxe foncière	85,36%	24 700	21 084 €
Taxe foncière	25,90% + intégration du taux départemental de 19,29% = 45,19%	1 805 000	815 680 €
2022	Taux communaux	Bases prévisionnelles	Montants

Monsieur le Maire propose de ne rester sur les mêmes taux d'impôts communaux sans aucune augmentation.

Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal, « se félicite qu'il n'y ait pas d'augmentation et pas d'impact pour les gens ».

Monsieur le Maire lui répond qu'il est heureux de voir Monsieur DELANNOY aller « dans le sens de la majorité municipale ».

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les taux d'impositions proposés.

Résultat du vote :

Pour la liste « Continuons ensemble pour Lewarde » : 15 voix pour

Pour la liste « Pour Lewarde, un nouvel élan » : 2 voix pour

Pour la liste « L'Alternative Lewardoise » : 2 voix pour.



6- <u>Budget primitif : vote des subventions associatives – ajout de 3 délibérations</u>

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Jeanne-Marie DELMAIRE, Adjointe à la vie associative qui donne lecture du tableau de proposition de subventionnement aux associations.

Madame DELMAIRE explique que les montants sont les mêmes que ceux de 2021, à part quelques associations :

- Le secours populaire qui passe de 110 à 150€
- Les secouristes passant de 810 à 870€
- Le club de catch qui est une nouvelle association à laquelle il sera donc versé la subvention de départ de 170€.

Madame DELMAIRE poursuit et évoque la réunion de sa commission lors de laquelle ont été évoquées les subventions exceptionnelles et qu'il n'y « en a pas beaucoup ». Elle revient alors sur celles-ci :

- Le dojo club souhaite acheter du matériel pour faire de la musculation et des sessions d'étirement, et demande 870€. Il est d'usage que les associations versent 50% du montant de la subvention exceptionnelle demandée. La commission a validé cette proposition de 435€.
- Le PPCL demande à la ville une participation sur l'achat de raquettes et de balles à l'occasion de la venue des scolaires et du centre aéré. Il est proposé le versement de 120€.
- Le vélo club demande 2 x 1500€ pour l'organisation de 2 courses cyclistes en partenariat avec l'UFOLEP et la municipalité en mai, et l'autre en septembre. Elle évoque le fait que cette proposition ait reçue un avis mitigé sur ladite proposition.

Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal, demande des précisions sur la dernière proposition de subventionnement exceptionnel pour le vélo-club. Il lui semble que la CCCO participe au financement également. Il demande également la hausse de 20€ pour chaque subvention.

Madame Jeanne-Marie DELMAIRE, Adjointe au Maire, lui répond que cette information a été évoquée lors de la dernière commission à laquelle « il n'a pas participé » et qu'il est dommage qu'il attende maintenant pour faire cette proposition.

Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal, revient « comme l'année dernière, sur la subvention de la CGT par la voix de Monsieur Dominique BEN ». Il pose la question « pourquoi à la CGT et pas à d'autres ? ».

Monsieur le Maire lui répond « je ne sais plus comment vous le dire. Aucun autre syndicat n'en a fait la demande, nous répondons aux demandes qui nous sont formulées ».

Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale, souhaite que soit étudiée la possibilité « d'augmenter les subventions par rapport à l'inflation ».



Madame Jeanne-Marie DELMAIRE, Adjointe à la vie associative, ironise quand cette dernière demandait l'année passée « de les baisser ». Madame Delphine ZAGACKI se défend « c'était parce que l'année dernière, les associations ne fonctionnaient pas à cause du Covid ». Elle précise qu'elle n'a « jamais demandé cela ».

Concernant l'IHS CGT, Madame Delphine ZAGACKI demande si cette association a remis son CERFA et si celui-ci est consultable.

Monsieur le Maire, agacé, lui répond « oui bien sûr, de toute façon, vous nous soupçonnez de tout ».

Madame Delphine ZAGACKI avoue que "cette demande prête à confusion. A-t-il demandé la même chose à la commune de Cantin? ». Elle précise savoir que Monsieur BEN a des liens amicaux avec certains membres de ce conseil municipal.

Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal, souhaite revenir sur les propos de Monsieur Thierry PAMART et de Madame Delphine ZAGACKI, Conseillers municipaux. Selon lui, « l'IHS CGT n'est pas une association locale. De plus, l'association qu'il a fréquentée pendant un bon moment, ne fait plus d'assemblée générale ». Il annonce qu'il votera contre cette subvention.

Monsieur le Député Alain BRUNEEL annonce ne pas partager les propos de Madame ZAGACKI qu'il lui demande de retirer car « cette subvention n'a rien à voir avec les liens d'amitié, ce n'est pas de la copinerie ». Madame ZAGACKI refuse catégoriquement « je maintiens mes propos ».

Monsieur Jean-Marie DELANNOY propose à Monsieur le Député Alain BRUNEEL de « lui téléphoner pour le mettre au courant ».

Monsieur le Maire conclut les débats et annonce qu'il est monnaie courante que les membres ou présidents d'une association désirent prolonger leur engagement citoyen au travers d'un mandat municipal. C'est le cas ici à Lewarde.

A ce propos, une délibération du conseil municipal sera jugée illégale si elle porte sur un vote concernant directement une association et que, dans le même temps, les élus municipaux membres du bureau directeur de cette association exercent une influence quelconque sur le résultat final.

En cas de décisions portant directement sur une association en particulier, les élus concernés sont ainsi invités à ne pas voter pendant la délibération relative au vote concernant ladite association.

Ne prendront donc pas part au vote : Nina LAHSSEN, Jean-Claude DUBRUNQUEZ, André LEGER, Emmanuelle MADOUX, Marie-Jeanne TAUSSIN, et Nathalie KAROLEWICZ.

Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal, ajoute « et Madame DUQUESNOY! », proposition à laquelle Monsieur le Maire acquiesce.



Monsieur Corentin KAZCKA, Conseiller municipal, souhaite que l'assemblée se prononce de manière isolée par rapport à la subvention du CAL.

Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale, demande également un vote isolé pour la subvention de l'IHS CGT.

Monsieur le Maire accepte et propose l'ajout de délibérations :

- L'une pour acter de l'ajout de celles-ci;
- La deuxième pour voter les subventions municipales sans le CAL et l'IHS CGT
- La 3^{ème} pour voter la subvention du CAL;
- Enfin, la dernière pour la subvention relative à l'IHS CGT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette mise en pratique et acte pour cette multiplication de délibérations relatives au vote des subventions associatives.

Résultat du vote:

Pour la liste « Continuons ensemble pour Lewarde » : 15 voix pour

Pour la liste « Pour Lewarde, un nouvel élan » : 2 voix pour

Pour la liste « L'Alternative Lewardoise » : 2 voix pour.

- Vote des subventions associatives, sans celles du CAL et de l'IHS CGT

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de voter la liste des subventions suivantes.

Nom de l'association	Proposition pour 2022	Subvention exceptionnelle demandée en 2022
Amicale du personnel communal	1 120.00 €	
Amicale laïque	520.00 €	
Armoire solidaire	0.00 €	
Association des secouristes	870.00 €	
Association des parents d'élèves de l'école de Masny	0.00 €	
Bibliothèque pour tous	2 000.00 €	
Boule joyeuse lewardoise	470.00 €	
Stretch'attitude	430.00 €	



Confrérie du clos Saint Rémi	310.00 €	
Couture et aide à la couture	170.00 €	
Culture et liberté	1 580.00 €	
Club de catch	170.00 €	
Dojo club lewardois	1 770.00 €	435.00 €
Du képi au casque	300.00 €	
Marcher bouger Lewarde	250.00 €	
Anciens combattants AFN	500.00 €	
Koukiri comédie	170.00 €	
Les p'tits louwardois	330.00 €	
Les géants de Lewarde	200.00 €	
Les jardiniers	350.00 €	
Les houllières et billons	190.00 €	
Les sangliers	190.00 €	
Peinture sur soie	330.00 €	
Ping-pong club lewardois	3 010.00 €	120.00 €
Resto du cœur	1 500.00 €	
Société de chasse	170.00 €	
Syndicat d'initiative	510.00 €	
USCL football	2 000.00 €	
FC minier football	2 000.00 €	



Union sportive lewardoise - Gym	1 890.00 €	
Vélo club	160.00 €	1 500.00 €
Secours populaire	150.00 €	
Episol	200.00 €	
AFM Téléthon	150.00 €	
UFOLEP		1 500.00 €

Les conseillers municipaux suivants ne prennent pas part au vote du fait de leur présence dans diverses associations mentionnées :

- Madame Nina LAHSSEN, Adjointe au Maire, Mesdames Nathalie KAROLEWICZ et Amandine DUQUESNOY, Conseillères municipales.
- Messieurs Jean-Claude DUBRUNQUEZ, André LEGER et Claude SOMBRIN, Adjoint au Maire.
- Le pouvoir confié par Madame Marie-Jeanne TAUSSIN, Conseillère municipale, à Madame Jeanne-Marie DELMAIRE, Adjointe au Maire, n'est pas pris en compte.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des voix délibératives, approuve le vote des subventions associatives.

Résultat du vote :

Pour la liste « *Continuons ensemble pour Lewarde* » : 8 voix pour Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : 2 voix pour Pour la liste « *L'Alternative Lewardoise* » : 2 voix pour.

- Budget primitif 2022 : vote de la subvention du Comité d'Animation Lewardois

Monsieur le Maire propose le versement de 10 100.00 € au Comité d'Animation Lewardois.

Comme pour la 1^{ère} délibération de cette séance, Monsieur Corentin KACZKA, Conseiller municipal, annonce que son groupe politique ne prendra pas part au vote. Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale lui emboîte le pas et annonce que son groupe ne prendra pas non plus part au vote.

Madame Nina LAHSSEN, Adjointe au Maire, annonce qu'elle ne prendra pas part au vote de par son poste de Présidente du CAL. Messieurs DUBRUNQUEZ et SOMBRIN étant membres du bureau, ne voteront pas non plus. Le pouvoir de Madame Marie-Jeanne TAUSSIN délivré à Madame Jeanne-Marie DELMAIRE n'est pas pris en compte non plus pour les mêmes raisons.



Le conseil municipal, par 11 voix pour, approuve le versement de 10 100.00€ au Comité d'Animation Lewardois au titre du subventionnement associatif. Cette somme est inscrite en complément au chapitre 6574 du budget primitif 2022.

Résultat du vote :

- Pour la liste « Continuons ensemble pour Lewarde » 11 voix pour,
- Pour la liste « Pour Lewarde, un nouvel élan : Les 2 élus ne souhaitent pas prendre part au vote.
- Pour la liste « L'Alternative Lewardoise » : Les 2 élus ne souhaitent pas prendre part au vote.

- Budget primitif 2022 : vote de la subvention de l'Institut d'Histoire Locale de la CGT

Monsieur le Maire propose de verser la somme de 160.00 € à l'institut d'histoire sociale de la CGT.

Monsieur Corentin KACZKA, Conseiller municipal, annonce que son groupe politique ne prendra pas part au vote.

Le conseil municipal, par 15 voix pour et 2 voix contre, approuve le versement de 160.00€ à l'institut d'histoire locale CGT au titre du subventionnement associatif. Cette somme est inscrite en complément au chapitre 6574 du budget primitif 2022.

Résultat du vote :

- Pour la liste « Continuons ensemble pour Lewarde » 15 voix pour,
- Pour la liste « Pour Lewarde, un nouvel élan : 2 voix contre.
- Pour la liste « L'Alternative Lewardoise » : Les 2 élus ne souhaitent pas prendre part au vote.

7- Vote du budget primitif 2022

Monsieur le Maire invite les conseillers à reprendre la note synthétique, transmise aux élus et jointe à l'ordre du jour du conseil municipal.

Il poursuit « La section de fonctionnement 2022 s'équilibre à 2 612 566,09€. Les dépenses et recettes sont toutes reprises dans un tableau annexé à l'ordre du jour du présent conseil municipal.

La section d'investissement 2022 s'équilibre à 1 325 474,60€. Le détail prévu des dépenses et des recettes a été transmis et annexé dans un tableau joint à l'ordre du jour du présent conseil municipal ».

Monsieur le Maire explique que dans la note, « les montants surlignés en jaune sont ceux que le groupe majoritaire souhaite retenir, et que ceux restés en blanc sont ceux en attente ».



Investissement proposées BP 2022		
Lieux	Nature de l'investissement	
Rue des Peupliers	Achat d'une parcelle pour création d'un parking	
Rue des Peupliers	Aménagement d'un parking	
Voyette rue Famille Dervaux	Ajout de points lumineux	
Ecole	Matériel informatique	
Restaurant scolaire	Achat d'un congélateur	
Mairie	Achat de mobilier	
Stade	Amélioration de l'éclairage existant	
Place des Vésignons	Etude de programmation urbaine	
Ville	PLU	
Rues de Roucourt / de Monchecourt	Etude sécurisation routière	
Village	Plantation d'arbres	
Village	Décorations lumineuses Noël	
Restaurant scolaire / Garderie	Modernisation de la gestion administrative de la cantine et de la garderie	
Services techniques	Achat de matériel services techniques	
Salle des fêtes	Travaux sur dalles plafond	
Place Elsa Triolet	Embellissement graphique	
Restaurant scolaire + devant salle omnisport	Embellissement graphique	
Salle Edouard Pot	Création d'une porte	
Ecole primaire	Travaux réseau local	
Ecole maternelle	Travaux réseau local	
Ecole maternelle	Réfection toiture 1ère partie (celle avec préau)	
Ecole maternelle	Réfection toiture 2ème partie	
Cité Bandini	Création d'une bouche d'égoût	
Rue de Monchecourt	Remplacement d'un acodrain	
Ecoles maternelle/primaire + église + cantine	Changement des extincteurs	



Boulodrome + écoles maternelle/primaire + cantine + salle omnisport + stade	Changement des centrales anti-antrusion et des claviers tactiles
Rue de Roucourt	Rénovation éclairage public
Boulodrome	Remise en état du plafond suspendu
Ville	Signalisation - Panneaux de rues + figurines sécurisation écoles
Ecoles maternelle et primaire	Remplacement de la couverture de la galerie
Ecole primaire - local colombophile	Changement des fenêtres + porte
Mairie	Sécurisation informatique + Modernisation informatique
La Poste	Travaux
Mairie + groupe scolaire + salle du javelot	Récupérateurs d'eau et leurs raccordement

Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale, souhaite savoir comment la majorité a arrêté ses choix dans la mesure où « la commission travaux n'est jamais réunie ».

Monsieur Jean-Claude DUBRUNQUEZ, Adjoint au Maire en charge des travaux, répond que ces choix correspondent « à des besoins ».

Monsieur le Maire rappelle le contexte « des 2 années de Covid » qui ont fortement ralenti « les phases de travaux ». Un certain nombre de ces travaux ont fait l'objet de demandes de subventions comme la rue des Peupliers et la Cité Béharelle. Le retard a été le même « dans toutes les structures administratives ». Il évoque « les priorités déjà présentées devant ce même conseil ».

Il rappelle que la ville a conventionné avec le SCOT pour étudier les économies d'énergie, et qu'il est « urgent d'attendre » le positionnement de Noréade pour la réalisation de certains trottoirs. Ce dernier doit voter « d'importants travaux cette année ».

Monsieur Jean-Claude DUBRUNQUEZ, Adjoint au Maire en charge des travaux, répond que Noréade devrait dégager une enveloppe « de 150 000€ ».

Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal, demande pourquoi est-ce que la commission travaux est la seule commission « qui soit importante et qui ne réunisse pas ». Il évoque que son groupe a été saisi de certaines demandes et qu'ils ont eux aussi « des besoins ».

Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale, questionne « il n'y a pas de problème d'accessibilité », ce à quoi Monsieur le Maire l'invite à reprendre le compte-rendu de la séance du 27 octobre 2021.

Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal, demande quels sont les achats prévus pour les services techniques. Monsieur le Maire évoque un souffleur, et divers matériels de nettoyage.



Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal, s'interroge sur les travaux prévus sur le plafond de la salle des fêtes et demande si « la garantie décennale » ne peut être appliquée. Il demande aussi à quoi correspondent les travaux à la Poste.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de travaux de couverture et que la garantie décennale ne peut pas être appliquée pour la salle des fêtes.

Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal, demande à quoi correspond la ligne budgétaire « formation des élus », car ceux-ci peuvent avoir accès à un « compte CPF ». Il s'étonne que les élus ne le sachent pas.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit là d'une dépense obligatoire « imposée par la Trésorerie ».

Monsieur Corentin KACZKA, Conseiller municipal, désire connaître les raisons de l'augmentation des frais de missions des élus, passant de 1 000€ à 3 000€.

Monsieur le Maire lui indique qu'on a fait ce choix, mais que cette somme « ne sera sans doute pas utilisée ». Cela permet de nous donner « un peu d'air, une surface d'actions utiles dans le même chapitre ». Il poursuit « le budget est construit comme cela, nous agissons en bon père de famille ».

Monsieur le Maire rappelle le contexte inflationniste vécu maintenant depuis plus de 6 mois et le Covid qui « n'en finit pas » expliquant en partie le fort reste à réaliser. Il revient sur les finances « plus que saines » de la municipalité. Il met le doigt sur l'article « dépenses imprévues » nous permettant, en cas de conjoncture économique difficile, de « pouvoir répondre ».

Monsieur Corentin KACZKA, Conseiller municipal, souhaite des précisions sur « l'embellissement graphique ». Monsieur le Maire évoque un RDV avec Hiz graff, artiste spécialiste en la matière. Un projet est en cours d'étude au restaurant scolaire, sur le mur devant la salle omnisport et sur la place Elsa Triolet. Sur la place, un partenariat est engagé avec l'association « Culture et Liberté » à ce sujet. Monsieur Corentin KACZKA approuve s'agissant pour lui d'un « projet vertueux ».

Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale, demande si les graffs vont être au sol, « non » lui répond Monsieur le Maire.

Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal, souhaite savoir s'il est prévu des vêtements de travail pour notre personnel technique « travaillant dehors ». Il fait part de sa surprise quant au faible montant budgétisé à cet effet.

Monsieur le Maire répond qu'il est « proche de ses services », qu'il écoute attentivement leurs attentes et que ceux-ci n'en ont pas émis le besoin cette année.

Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal, se demande si le tableau sera respecté « chronologiquement » et si un calendrier des travaux est prévu jusqu'à la fin du mandat.



Monsieur le Maire lui rappelle « ce qu'il a déjà dit », que sont prioritaires les couvertures des bâtiments, qu'il travaille aussi à la continuité des travaux engagés dans les mandats précédents comme l'éclairage public.

Simultanément, sera lancé le projet de la place des Vésignons et que tout cela constitue 'un ensemble ».

Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale, demande si la parcelle située au fond de la rue des Peupliers a été achetée par la commune ; « oui », lui répond Monsieur le Maire.

Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale, poursuit ses interrogations en rappelant le travail du cabinet « O Architectures » pour un montant de 5 650€. Elle souhaite savoir si le travail continue à partir de cette base ou s'il « repart de zéro ».

Monsieur le Maire répond que le travail est « bien plus complexe que cela », qu'il nous faut modifier le tracé des routes et que cela demande « une capacité d'ingénierie » que nous n'avons pas « en interne ». Il rappelle les 2 projets et souhaite dorénavant parvenir à la combinaison vers un projet « unique et cohérent ».

Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale, rappelle qu'il avait été voté l'année dernière « un matelas de 68 000€ » pour ce projet. Elle demande où elle peut retrouver cette somme. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un « reste de travaux globalisé » et que « les réserves se cumulent et sont utilisées en fonction des besoins ».

Monsieur le Maire propose à l'assemblée communale de procéder au vote. Avant celui-ci, il rappelle que les budgets sont votés par chapitres ou, si l'assemblée délibérante le décide, par articles à l'intérieur de chaque section, ce qui rend les choses beaucoup plus complexes.

Afin d'éviter des « allers retours budgétaires », il propose le vote de ce budget par chapitre.

Le conseil municipal, par 17 voix pour et 2 abstentions, approuve le budget primitif 2022 tel qu'il a été présenté et le vote par chapitre.

Résultat du vote :

Pour la liste « Continuons ensemble pour Lewarde » : 15 voix pour

Pour la liste « Pour Lewarde, un nouvel élan » : 2 abstentions (Delphine ZAGACKI et Jean-Marie DELANNOY)

Pour la liste « L'Alternative Lewardoise » : 2 voix pour



Questions diverses

Les points d'information sont terminés. Monsieur le Maire fait état des questions diverses posées par les deux groupes d'opposition.

En amont du Conseil municipal, ont été transmises par les groupes d'opposition, les questions suivantes (sans aucune modification orthographique ou grammaticale apportée) :

Pour les élus du groupe « Pour Lewarde, un nouvel élan »

1/ Envisagez vous de remettre une plaque nominative pour " la rue des Peupliers " ? Si oui dans quels délais ?

Monsieur le Maire indique que la réponse est reprise dans la liste des investissements.

- 2/ Un remplacement des différentes plaques de rues endommagées (rue du 19 mars, anémones, roucourt...) est-il prévu ?
- La réponse émise par Monsieur le Maire est la même que la précédente.
- 3/ Un remplacement pour palier à l'arrêt d'un des agents des services techniques (si celui-ci est prolongé) par la brigade du centre de gestion est il prévu?

 Monsieur le Maire répond que l'agent est en arrêt pour le moment jusqu'au 16 avril.
- 4/ Depuis notre première demande en date du 26/08 et malgré plusieurs relances nous n'avons toujours pas pu consulter le registre des délibérations. Pourriez vous nous proposer un rendez-vous dans les semaines à venir ?

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait proposé un RDV en date du 19 novembre dernier, RDV « que vous avez décliné ».

Monsieur le Maire demande que leur demande soit précisée pour que « nous puissions préparer votre venue sans surcharger le travail déjà conséquent des services administratifs », ce à quoi Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale, lui répond que « ces précisions avaient déjà été faites » et reproche à Monsieur le Maire « de botter en touche ». Monsieur le Maire l'invite à formuler sa demande.

5/ Quel est le bilan de l'adhésion de notre commune à l'association chemin du NPDC ? Un recensement est il parvenu à la commune? Si oui pourrait on en obtenir une copie? Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur André LEGER, Adjoint au Maire en charge de la communication et de l'environnement.

Monsieur André LEGER informe l'assemblée de l'accident grave malheureusement vécu par Madame BOUCHARD, qui n'a pas été remplacée de suite. Il invite les conseillers à écouter la restitution qui en sera faite le 26 avril prochain.

Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale, répond « c'est pour avoir des nouvelles ».

6/ Pourriez-vous nous transmettre une copie du dernier inventaire communal?



Monsieur le Maire répond que ce dernier est en cours de révision à l'occasion du changement de nomenclature comptable imposé par les services de l'Etat.

7/ Une formation pour l'utilisation du défibrillateur est elle prévue pour les agents communaux, les membres associatifs ou la population Lewardoise éventuellement intéressée ? Monsieur le Maire répond que « cela est prévu ». Il faut arrêter une date avec le prestataire.

Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal, rétorque « non, ce n'est pas prévu! Vous êtes souvent en retard ».

Pour les élus du groupe « L'alternative lewardoise »

1/ certaines ruelles ou voieries de notre ville seraient privées : vous ne souhaiteriez plus intervenir pour entretenir l'éclairage ? Comment les citoyens concernés doivent procéder en cas de dépannage ?

Monsieur le Maire indique que certaines ruelles sont très anciennes, avec des bâtiments très anciens, et qu'à l'époque la municipalité « avait peut-être fait le choix d'installer des branchements » dans celles-ci ; « l'époque est dorénavant différente ».

Monsieur le Maire continue « la réponse est très simple, la municipalité ne peut légalement intervenir dans des voiries privées. Si c'est public, c'est nous, si c'est privé, c'est vous ! ».

Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal, rebondit et demande si la mairie est bien propriétaire du réseau d'éclairage public, ce à quoi Monsieur le Maire répond que oui.

Monsieur Thierry PAMART poursuit en donnant l'exemple de la ruelle de l'Egalité. Il y fait la distinction entre le réseau et le branchement et mentionne un mât en bois sur lequel il n'y a pas de crosse.

Madame Jeanne-Marie DELMAIRE, Adjointe au Maire, remémore à Monsieur Jean-Marie DELANNOY « rappelle-toi, c'est mon mari qui est allé à l'époque installer un globe lumineux », ce à quoi il lui répond « je ne vous permets pas de me tutoyer ».

Monsieur le Maire convient qu'il faille faire un travail fastidieux pour recenser cela « afin de remettre tout ce système dans le bon sens ».

Monsieur Thierry PAMART termine la discussion, se réclamant « lanceur d'alerte ; dans tous les cas, ce n'est pas moi qui irai au tribunal pour une personne électrocutée ».

2/ l'appel d'offre pour l'éclairage public avec les établissements Devred est arrivé à terme depuis plusieurs mois. Sauf erreur, nous n'avons pas eu connaissance d'un autre marché. Nous vous redemandons donc l'accès à l'ensemble de la facturation avec cette entreprise (devis, facturation, dépenses contrôlées y compris les divers travaux de remplacement du portail de notre mairie et travaux divers réalisé par cette entreprise)

Monsieur le Maire informe que le marché va être relancé prochainement, « à l'issue des échéances électorales » et que « la trésorerie et la Sous-Préfecture sont au courant ».



Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal, rétorque « c'est nous qui les avons alertés! », ce à quoi Monsieur le Maire lui répond « c'est bien! ».

3/ gestion du patrimoine et rétrocession des ouvrages privés (voirie réseaux divers) dans le domaine public, nous demandons les dates de rétrocession de l'ensemble des voiries privatives, de l'intégralité de la cité du Castel, Aragon, place Elsa triolet et du lotissement le bois

Monsieur le Maire renvoie les conseillers municipaux demandeurs à la lecture du compte-rendu de la dernière séance de conseil municipal. Il compare cette demande à un travail « d'archéologie » et fustige l'opposition « Laissez nous le temps de travailler! ».

Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal, apporte quelques éléments d'informations « pour faciliter les recherches que j'ai moi-même effectuées ». Il fait état du « lotissement du centre dans les années 92/92 » et d'un avis de la chambre régionale des comptes faisant mention d'une convention financière signée en 1999/2000. Ces premiers éléments « nous donnent des petits indices ».

4/ la mise aux normes PMR des bâtiments publics par notre Sous-Préfet a été signifiée au conseil municipal sous le mandat de monsieur Brunel, vous étiez avec madame Sticker en qualité d'adjoints. Un planning d'accessibilité et de mise aux normes budgétées a été voté par l'ensemble de votre conseil municipal et transmis aux services de la sous-préfecture. Aucun de vos engagements n'a été respecté, considérez vous que les personnes handicapées soient une simple variable d'ajustement de votre budget ?

Monsieur le Maire rappelle la réponse qu'il a faite « il y a quelques minutes, lors de cette même séance ». Hormis le presbytère où il est impossible d'avoir un tel accès pour une « raison déjà évoquée », Monsieur le Maire s'insurge contre la tournure de cette question qu'il trouve « insultant envers les personnes handicapées ; je n'accepte pas ce genre de propos ».

Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal, poursuit « toutes les communes s'y mettent, sauf nous! ».

Monsieur le Député Alain BRUNEEL trouve l'écrit envoyé par Monsieur Thierry PAMART « inadmissable, cela porte atteinte à ces personnes! ». Il rappelle que la mairie n'a jamais pris « aucun engagement mensonger vis-à-vis de cela ». Il proteste « comme d'habitude, vous allez continuer de dire que rien est fait, c'est mensonger et coutumier chez vous! ».

Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal, continue en évoquant l'agenda d'accessibilité quant la mairie a pris des engagements ; « pourquoi rien est fait ? ».

Monsieur le Député Alain BRUNEEL demande à Monsieur le Maire de « laisser tomber ». Selon lui, Monsieur PAMART « fait semblant de ne pas comprendre ».

5/ l'égalité Homme-Femme est au cœur de notre démocratie. Votre groupe majoritaire (sans étiquette politique) comme le notre doivent se montrer exemplaires. Nous exigeons que madame Madoux, ex conseillère municipal, désormais conseillère municipale déléguée aux associations perçoive le même montant d'indemnisation que monsieur Rollos, ex secrétaire de la cellule du parti communiste lewardois et désormais conseiller municipal délégué à la citoyenneté



Monsieur Alain ROLLOS, Conseiller délégué à la citoyenneté ironise « je ne suis pas ex ». Madame Emmanuelle MADOUX, Conseillère déléguée à la vie associative, indique que c'est elle-même qui ait refusé « en laissant le poste en titre à Alain ». Monsieur le Maire lui demande « si elle n'avait pas un pistolet sur la tempe quand elle a répondu », ce qui fait la fait sourire « non, absolument pas, c'est moi qui ai fait ce choix ».

Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal, avoue être surpris par son positionnement et invite les élus « à avoir une réflexion à ce sujet ».

6/ notre groupe attend toujours avec impatience votre proposition de planning de visite sur l'ensemble des bâtiments municipaux si possible avec un(e) élu(es) de votre majorité Monsieur le Maire invite les conseillers à se saisir de leur agenda afin d'y noter la date du 29 juin à 15h devant l'école.

Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale, semble satisfaite puisque « les 2 groupes d'opposition en avaient fait la demande », ce à quoi Monsieur Jean-Marie DELANNOY ajoute « vous avez encore dû avoir des problèmes de connexion avec votre boîte mail ».

7/ le marché place des vésignons est alimenté actuellement en énergie par la réalisation d'un branchement raccordé sur l'éclairage public, nous nous interrogeons sur sa conformité, nous souhaitons avoir de plus amples renseignements (contrat de fourniture d électricité, abonnement, cout de la réalisation du branchement, conformité électrique avec les normes en vigueur)

Monsieur le Maire répond que la demande de branchement provisoire a été faite avec Enedis, qu'il y a eu une série de « RDV manqués » à cause des derniers évènements météorologiques ayant fortement mobilisé leurs équipes. Il avoue avoir réalisé « un branchement en urgence, tout simplement ».

8/respect d'implantation des panneaux d'informations syndicaux pour le personnel et liberté d'expression dans notre ville, avez vous plus de renseignements a nous donner pour leur mise en conformité ?

Monsieur le Maire répond que l'affichage syndical est « bien évidemment autorisé et pluraliste ». Il informe que dans les locaux du service technique, il y a un espace d'affichage et « qu'aucun agent municipal n'en a fait la demande ailleurs ».

Il conclut « la municipalité respecte le droit syndical, nous ne sommes pas anti-syndicalistes et ne brimons pas certaines organisations syndicales ». Il précise que les agents qui sont syndiqués à la mairie, le sont tous « à la CGT ».

Informations diverses

Les points délibératifs étant terminés, Monsieur le Maire souhaite faire porter à la connaissance des élus les informations suivantes :



Arrêté anti-coupure gaz/électricité

Monsieur le Maire indique avoir signé un arrêté anti-coupure pour le gaz et l'électricité afin de protéger les plus démunis qui sont « dans une situation horrible, inhumaine ». Cet arrêté n'a pas de « valeur juridique, mais une valeur symbolique ».

Avant de clôturer la séance, Monsieur André LEGER, Adjoint au Maire, remercie vivement le groupe d'opposition « Pour Lewarde, un nouvel élan » de leur invitation à leur réunion publique trouvée « dans sa boîte aux lettres ». Il s'excuse de n'avoir pu s'y rendre dans la mesure où cette invitation lui a été transmise après la tenue de la réunion.

Il s'étonne que leur invitation soit imprimée sur « un si beau papier » et souhaiterait avoir le nom de leur imprimeur.

Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal, lui répond qu'il prend le temps de réfléchir avant de lui en donner le nom.

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 20h19.

A Lewarde, le 14 avril 2022

Denis MICHALAK Maire

Le procès-verbal a été approuvé à 17 voix pour, et 2 abstentions lors de la séance de conseil municipal suivante en date du 30/06/2022.

Résultat du vote :

Pour la liste « Continuons ensemble pour Lewarde » : 15 voix pour

Pour la liste « Pour Lewarde, un nouvel élan » : 2 voix pour

Pour la liste « L'Alternative Lewardoise » : 2 absentions (Messieurs Corentin KACZKA et Thierry PAMART)



Ville de Lewarde

BUDGET PRIMITIF 2022 Note synthétique de présentation

Préambule:

Il vous est ici présenté synthétiquement les informations essentielles jointes au budget primitif afin de vous permettre d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité, universalité, et équilibre.

Le budget primitif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, Monsieur le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 janvier de l'année civile.

Le budget d'une collectivité est étroitement lié aux besoins et aux aspirations exprimés par sa population, des possibilités financières et de l'évolution démographique. La préparation des budgets locaux est un moment essentiel de la vie des collectivités territoriales. Il est nécessaire d'en maîtriser toutes les étapes, afin de conduire le processus de manière optimale et d'éviter les écueils juridiques. Le budget obéit à des règles de présentation fixées par des maquettes et doit respecter un calendrier d'élaboration précis.

Le calendrier budgétaire s'établit de la façon suivante :

- le budget primitif ou prévisionnel de l'année N doit être établi par le conseil municipal avant le 15 avril et 30 avril l'année des élections.
- le compte de gestion de l'année N-1, rédigé par le percepteur, doit être présenté avant le 1^{er} juin, c'est un acte de contrôle de l'état sur la gestion financière de la ville.
- le compte administratif de l'année N-1, établi par le maire, est présenté au conseil avant le 30 juin, c'est un acte de vérification par les élus sur l'exécution exacte des décisions financières votées.

Le budget est divisé en deux sections : fonctionnement et investissement. Chaque section est partagée en deux postes : recettes et dépenses. Les dépenses et les recettes doivent être équilibrées. De plus, le document doit reprendre les résultats financiers antérieurs.

I- Éléments de contexte :

Lewarde compte 2425 habitants.

La ville possède les équipements communaux suivants :

- La mairie
- ♣ Le presbytère
- **♣** La PMI
- L'instance de gérontologie
- La Poste
- ♣ L'école maternelle Victor Hugo
- L'école primaire Roger Salengro
- ♣ Le restaurant scolaire
- **♣** La salle omnisports
- **♣** Le stade
- La salle de tennis
- La salle Edouard Pot
- ♣ Le boulodrome
- ♣ Le city-stade
- ♣ La salle de Javelots Billons « les Houilllères »
- ≠ 2 logements dans la rue d'Erchin

II-Les emprunts communaux

Années	Capital	Intérêt	Annuités	€ par habitant	€ moyenne / strate
2017	146319,07	72326,36	218645,43	90,16	95€
2018	136857,21	67518,54	204375,75	84,28	91€
2019	105176,35	61338,47	166514,82	68,66	91€
2020	107354,15	58085,05	165439,20	68,22	91€
2021	109552,50	55479,00	165031,50	68,05	
2022	112160,07	51795,81	163 955,88	67,61	

III- Les taux d'imposition

Proposition de taux pour l'année 2022 : Pas d'augmentation des taux communaux

2022	Taux communaux	Bases prévisionnelles	Montants		
Suppression de la taxe d'habitation					
Taxe foncière	25,90% + intégration du taux départemental de 19,29% = 45,19%	1 805 000	815 680 €		
Taxe foncière non bâtie 85,36%		24 700	21 084 €		
	TOTAL				

Pour rappel, l'application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communales et départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes depuis 2021 en compensation de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de cette année, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels.

Pour votre parfaite information, il vous est fourni en plus du présent document l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes locales directes locales pour 2022.

IV- Reprise des résultats 2021 et élaboration du budget primitif 2022

A-Section de fonctionnement 2021

La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant, dont les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général, les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette.

1- Les recettes de fonctionnement

	Recettes	
Chapitre	Article	Réalisé
70	Produits de services	183 565.54 €
73	Impôts et taxes	946 151.21 €
74	Dotations et participations	905 984.95€
75	Autres produits gestion courante	24 944.58 €
77	Produits exceptionnels	2 720.23 €
TOTAL	Recettes	2 063 366.51 €

2- Les dépenses de fonctionnement

	Dépenses	
Chapitre	Article	Réalisé
11	Charges à caractère général	446 342.38 €
12	Charges de personnel	855 984.21 €
14	Atténuations de produits	73 797.00 €
65	Autres charges gestion courante	236 187.19€
66	Charges financières	51 231.40 €
67	Charges exceptionnelles	690.00€
TOTAL	Dépenses	1 664 232.18 €

Les recettes auxquels nous soustrayons les dépenses affichent un montant excédentaire de 399 134,33€.

B-Section d'investissement 2021

La section d'investissement recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent, entre autres, les subventions versées par l'Etat, la Région, le Département, ainsi que la capacité d'autofinancement lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire.

1- Les recettes d'investissement

Recettes				
Chapitre	Article	Réalisé		
10	Dotations fonds divers et réserves	271 284.22 €		
13	Subventions d'investissement	128 359.54 €		
21	Immobilisations corporelles	1 250.17 €		
TOTAL	Recettes	400 893.93 €		

2- Les dépenses d'investissement

2		Section d'investissement	
3		Dépenses	
4			
5			The second second
6	Chapitre	and and an analysis Article	Réalisé
7	16	Remboursement d'emprunts	107 931.41 €
8	21	Immobilisations corporelles	255 952.90 €
9	TOTAL	Dépenses	363 884.31 €
10			

Les recettes auxquels nous soustrayons les dépenses affichent un montant excédentaire de 37 009.62€.

C-Etat des restes à réaliser

Les restes à réaliser sont des dépenses et/ou des recettes engagées par la commune mais non réalisées au 31 décembre 2021.

for .		Ville de Lewarde		
6 b		Restes à réaliser		
8	Dépenses engag	yées mais non réalisées et recettes non recouvrées au 31 décembre 2021		
		Dépenses		
Domaines	Lieux	Motifs	Montants	Articles
	Passage TRAM	Opération menée par le SMTD - Paiement d'une partie des factures - Convention signée	476 000.00 €	21538
Voirie	Rue des Peupliers	Trottoirs et tapis		2151
	Cité Béharelle	Tapis	15 000.00 €	2151
Menuiserie	Mairie	Façade avant	25 000.00 €	2135
Eclairage public	Rue de Monchecourt prolongée	Remplacement de lanternes	9 000.00 €	2135
	Cimetière	Installation d'un colombarium et d'un jardin du souvenir	15 000.00 €	21316
Equipement /	Salle des fêtes - Boulodrome et Salle omnisport	Installation de défibrillateurs	5 000.00 €	21568
Aménagement	Rues St Rémi/Aragon	Pose d'un tourniquet	5 500.00 €	21568
	Place Elsa Triolet	Travaux embellissement	2 200.00 €	2135
Informatique	Ecole primaire	Fourniture de matériel informatique		2183
mormanque	Mairie	Couverture de la toiture		2135
Converture	Ecole primaire / ancien local colombophile	Changement toiture		2135
Countries	Restaurant scolaire	Réfection toiture bac acier		2135
	Mairie	Remplacement de la chaudière		2135
Chauffagerie	Ecole	Remplacement de la régulation	4 000.00 €	2135
		TOTAL		
		Recettes	T M. Asset	1.4.1.
	Domaines	Motifs	Montants	Article
	Travaux passage du TRAM	Opération menée par le SMTD - Participation aux factures - Signature d'une convention	73 000.00 €	1388
	FCTVA	Récupération d'une partie de la TVA sur les factures de 2019		10222
	Subvention	Versement du Conseil Départemental		1323
		TOTAL	464 000.00 €	
		Solde des restes à réaliser		
		Dépenses	-739200,00€	
		Recettes	+464000,00€	
		Solde	- 275 200.00€	

4	Ville de Lewarde	
Fiche o	le calcul du résultat prévisionr	nel - BP 2022
8		
	Résultats 2021	
	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	2 063 366.51 €	400 893.93 €
Dépenses	1 664 232.18 €	363 884.31 €
Total	399 134.33 €	37 009.62 €
Résultat net de l'année	436 143	2 95 £
021 (Sans reprise des résultats	43014.	
A	ffectation des résultats au budget prim	itif 2022
Section de	fonctionnement	Montant
	ultat 2021	399 134.33 €
	antérieur 2020	565 341.36 €
Résult	at à affecter	964 475.69 €
Section d	'investissement	Montant
Rési	ultat 2021	37 009.62 €
Résultat	antérieur 2020	-56284,22€
Résu	tat cumulé	-19 274.60 €
THE RESERVE OF THE PERSON OF T	er en investissement	Montant
	non recouvrées	464 000.00 €
	ses engagées tat cumulé	739 200.00 € -275 200.00 €
Kesul	tat comole	-275 200.00 €
	Solde d'exécution	
Section d'	investissement	-19 274.60 €
Rest	e à réaliser	-275 200.00 €
Total - Besoin d	l'affectation au 1068	-294 474.60€
0.123	Affectation du résultat de fonctionne	
	at à affecter	964 475.69 €
	exécution - 1068	294 474.60 €
RF-Excédent	de fonctionnement	670 001.09 €
DI - 001 -Solde d'evécution :	section d'investissement reporté	19 274.60 €

V- <u>Budget primitif 2022</u>

A- <u>Section de fonctionnement</u>

Les subventions associatives prévues sont reprises dans le tableau :

Num de l'asseciation	Votë en 2021	Proposition pour 2022	Subvention exceptionnelle demandée en 2022	Oliversations
Amicale du personnel communal	1 120.00 €	1 120,00 €		A STATE OF THE STA
Amicale laïque	520.00 €	520.00 €		
Armoire solidaire	170.00 €	0.00 €	77.3077	Plus d'activité connue à ce jour
Association des secouristes	810.00 €	870.00 €		Somme demandée: 870€
Association des parents d'élèves de l'école de Masny	80.00 €	0.00 €		Plus de contact et plus de demande
Bibliothèque pour tous	2 000.00 €	2 000.00 €		Gratuité des livres pour les scolaires
Boule joyeuse lewardoise	470.00 €	470.00 €		
Stretch'artitude	430.00 €	430.00 €		
Comité d'animation lewardois	10 100.00 €	10 100,00 €		
Confrèrie du clos Saint Rémi	310.00 €	310.00 €		The second secon
Couture et aide à la couture	170.00 €	170.00 €		The second secon
Culture et liberté	1 580.00 €	1 580.00 €		- A Table of Carlo Age and Common
Club de catch	0.00 €	170.00 €		Nouvelle association
Dejo club lewardois	1 770.00 €	1 770.00 €	435.00 €	Proposition d'une subvention exceptionnelle de 435£, soit une participation communale 30% pour l'achat de 3 esualiers pour un mortant total de 870€
Du képi au casque	300.00 €	300.00 €		
Marcher bouger Lewarde	250.00 E	250.00 €		
Anciens combantants AFN	500.00 €	500.00 €		
Koukiri comédie	170.00 €	170,00 €		
Les p'tits louwardois	330,00 €	330.00 €		
Les géants de Lewarde	200.00 €	200.00 €		
Les jardiniers	350.00 €	350.00 €	MINDEON CLASSIC CRASSIC	
Les houllières et billons	190.00 €	190.00 €		
Les sangliers	190.00 €	190.00 €		
Peinture sur soie	330.00 €	330,00 €		
Ping-peng club lewardols	3 010.00 €	3 010.00 €	120.00 €	Participation achat raquettes utilisés par le centre aéré et les scolaires
Resto du cœur	0.00 €	1 500.00 €	E SANCE TO THE SECOND S	Contribution pour la livraison des dencées lors de la campagne d'hiver, au même ture qu celle d'été
Société de chasse	170.00 €	170.00 €		Somme demandée: 800€, sans présentation de projets complémentaires
Syndicat d'initiative	510.00 €	510.00 €		
USCL football	2 000.00 €	2 000.00 €		Somme demantiée: 4000E, sans présentation de projets complémentaires
FC minier football	2 000.00 €	2 000.00 €		
Union sportive lewardoise - Gym	1890,00€	1 890.00 €		
Vélo club	1 660.00 €	160,00 €	1 500.00 €	Organisation d'une course cycliste en septembre 2022
Sous-Total t	33 580.00 €	33 560.00 €	2 055,00 €	
Secours populaire	110.00 €	150.00 €		Somme demandée: 150€
Episol	200.00 €	200,00 €		
AFM Telethon	0.00 €	150,00 €		
Institut d'histoire sociale CGT du Douaisis et environs	0.00 €	160,00 €	-	
UFOLEP		WILL COLLEGE OF THE SECOND SECOND	1 500.00 €	Organisation d'une course cycliste traversant la commune en mai 2022
Sous-Total 2	310.00 €	660,00 €	1 500,00 €	
TOTAL	33 890.00 €	34 220.00 €	3 555,00 €	
	BF 3021		75,00 €	

B-Section d'investissement

Les dépenses d'investissement proposées sont les suivantes. Celles retenues sont surlignés en jaune.

Licux	Nature de l'investissement	Coût TTC
Roc des Peupliers	Achai d'une parcelle pour création d'un parking	31 320,00 €
Rue des Peupliers	Aménagement d'un parking	11 000.00 €
Voyette rue Famille Dervaus	Ajout de points lemmetes	3 500 OO E
Feely	Materiel informatique	1 305,50 €
Restaurant scolaire	Adiat d'un congélateur	1 020,00 €
Mairio	Acharde mobilier	2 200.70 €
Stude	Amélioration de l'éclairage existant	11 000.00 €
Place des Vésignoss	Etude de programmation uduáte	28 000.00 C
Ville:	PLU	10 000.00 €
Rues de Rouemart / de Monchecourt	Plade sécurisation routière	7 000,00 €
Village	Plantation d'arbres	3.000.00 €
Village	Déconations learnineuses Moél	5 000,00 €
Restaurant scolaire / Gaulerie	Modernisation de la gestion administrative de la cantine et de la garderie	6 620.00 €
Services techniques	Achet de malériel services techniques	6 000.09 €
Salk des fites	Travaux sur dalles plafond	4 000.00 €
Place Fliss Tricket	Embellissement graphique	2 000,00 €
Restaurant scolaire + devant salle omnisport	Embellissement graphique	4 000,00 €
Mairie	Travitus d'aménagement pour mise en œuvre d'un ascenseur	11 100.00 €
Mairie	Ascenseur	27 000.00 €
Mairie	Micro pour le conseil + enregistrement	5 000.00 €
	Voirie - Tronçon I: de la barrière du chemin des galibots et la rue de la Paix.	30 000.00 €
Rue de l'Egalité	Voirie - Tronçon 2: De la rue de la Paix à la rue St Rémi	60 000.00 €
	Voirie - Tronçon 3: De la rue St Rémi à la pharmacie	110 000.00 €
Salle Edouard Por	Création d'one pork	3 000,000 €
Exale primate	Travans resemu local	12 700.00 €
Ecole maternelle	Travaux riseau local	5 500,00 €
Ecole maternelle	Réfection toiture fère partie (celle avec présu)	103 000.00 €
Feole maternelle	Refection toiture Zeme partie	52 000.00 €
Cité Bandins	Creation d'use booche d'égoùt	9 000,00 €
Rue de Monchessurt	Remplacement d'un acodonia	3.500,00 €
Mairie	Changement du carrelage	19 000.00 €
Feoles maternelle/prinssire + église + caratine	Changement des extincteurs	2.700.00 €
Boaledrome + Jeales maternelle princire + cantine + salle annusport + stade	Changement des centrales ants antrasion et des claviers ticniles	8 500,00 €
Rue de Rougeurt	Résussation écharage public	15 000.00 C
Rue d'Erchin	Remplacement de 13 HPL sur support béton	12 000.00 €
Cité Dandini	Remplacement de 8 HPL sur support béton	7 000.00 €
Rue des Anémones	Remplacement de 11 HPL sur support béton	9 000.00 €
Rue Jules Guesde	Remplacement de 12 HPL sur support bâton	10 000,00 €
Bouledreme	Remise en éan du plafond suspenda	13 000,00 €
Ville	Signalisation - Pannesex de raes + figurines sécurisation écoles	4 000,00 €
Salle Edouard Put	Changements de radiateurs	7 000,00 €
Ecole materiselle	Changement de radiateurs	10 000.00 €
Rues Neruda et des Elleuets	Réfection d'enrobés	52 000,00 €
Rue Neroda	Réfection portion de trottoirs dans la courbe de la requette	1 500.00 €
Rue des Bleuets	Réfection portion de trottoirs carrefour avenue des Anémones	2 000,00 €
Rue des Blenets	Réfection portion de trottoirs carrefour ne Charles Hombert	3 650.00 €
Rue des Bleuets	Réfection portion de trottoirs earrefour rue Emile Zola	1 250.00 €
Rue de la Paix	Travaux de voirie	38 000.00 €
Rue Martin Lather King	Réfection d'eurobés en trolloirs	34 000.00 €
Rue Romain Rolland	Réfection d'enrobés en trottoirs	5 800.00 €
Rue Charles Hombert	Réfection d'enrobés en trottoirs	15 000.00 €
Ecoles maternelle et primaire	Remplacement de la convectore de la galerie	24 500,00 €
Eccle primaire - local colombiophile	Changement des feneues + porte	20 000.00 €
Marie	Securitation informatique + Modernisation informatique	6 773 80 €
La Poste	Torono	2.000.00 €
Maine + groupe scolaire + salle do javelor	Récapérateurs d'ean et leurs raccordement	3 500.00 €
	DES OPERATIONS PROPOSEES	425 640.00 E